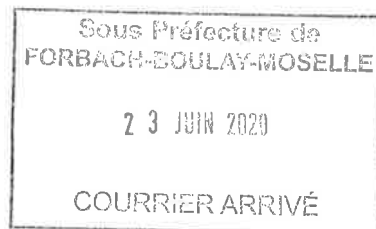




REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 56



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 JUIN 2020

A la suite d'une convocation en date du 16 juin 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 22 juin 2020 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **30**

Mesdames, Messieurs, Roland ROTH, Guy BORN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Claude DECKER, Cyrille FETIQUE, Salvatore FIORETTO, Alain FLAUS, François GATTI, Eric HEMMERT, Jean-Paul HILPERT, Jean-Claude HOLTZ, Jean-Luc JEHIN, Sébastien LANG, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Jean-Bernard MARTIN, Jean MATHIA, Victor MICHEL, Frédéric MULLER, Gabriel MULLER, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Simone RAMSAIER, Claude SCHAFER, Gilbert SCHUH, Philippe SCHUTZ, Christian SCHWALBACH, Jean-Victor STARCK, Danièle STAUB.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **6**

Mesdames, Messieurs, Hubert BUR (représenté par Dominique SCHOULLER), Günther KAUSCHKE (représenté par Daniel FRITZ), Bernard PETRY (représenté par Josette KARAS), Marc SENE (représenté par Gabriel GLATH), René STEINER (représenté par Romuald YAHIAOUI), Mireille STELMASZYK (représentée par Antoine FRANKE).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **9**

Mesdames, Messieurs, Valentin BECK (procuration à Salvatore FIORETTO), André DUPPRE (procuration à Simone RAMSAIER), Jean-Charles GIOVANELLI (procuration à Jean-Luc JEHIN), Laurent KALINOWSKI (procuration à Jean-Paul HILPERT), Pierre LANG (procuration à Roland ROTH), Francis SIDOT (procuration à Eric HEMMERT), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT), Gabriel WALKOWIAK (procuration à Frédéric MULLER), Alain ZIMMERMANN (procuration à Jean MATHIA).

✓ Absents et absents excusés : **11**

Mesdames, Messieurs, Jean-Marie EYERMANN, Raphaël GARCIA-CANO, Roland GLODEN, Guy JACQUES, Gabriel KOPP, Véronique PREIS, Pascal RAPP, Serge STARCK, Jean-Paul TINNES, François TROMBINI, Christian WEIRICH.

11. MARCHES PUBLICS

OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR LA PREPARATION, LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT DU FLUX ORANGE ISSU DE LA COLLECTE MULTIFLUX EN

SACS ET DES FIBREUX ISSUS DE LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Le Conseil Syndical,

VU la délibération du 27 janvier 2020, autorisant le lancement d'une consultation pour la réalisation des prestations de tri des sacs orange et par délibération du 24 février 2020 pour la réalisation de la prestation de tri des fibreux.

CONSIDERANT que ces deux prestations sont liées par la nature du produit à traiter et la définition d'un projet de reconversion du site de Sainte-Fontaine, jusqu'alors dédié au tri des recyclables, elles ont fait l'objet d'un seul et même appel d'offres.

EXPOSE que cet appel d'offres a été lancé le 07 mai 2020 sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre. La date limite de réception des offres était fixée au 08 juin 2020. La réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), compétente pour attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée, a eu lieu le 16 juin 2020 à 9h30.

Aussi, l'accord-cadre a été attribué à la société CITRAVAL, seule dépositaire d'une offre, dont le centre de tri est basé dans les Vosges à Chavelot :

- pour un montant de 45 € HT/tonne pour la prestation de tri des fibreux,
- pour un montant de 208 € HT/tonne pour la prestation de tri des sacs orange (y compris un taux de refus inférieur à 20%)
- pour un montant de 180 €/tonne pour la prestation de caractérisation des matériaux.

Le cas échéant, le Sydeme pourra prendre en charge le traitement des refus dans le cas où le taux serait supérieur à 20%, ou bien au choix, en confier le traitement à l'opérateur susmentionné pour un montant de 157 € HT la tonne.

A titre d'information, le montant annuel estimatif de la prestation s'élève à environ :

- 4 827 126,72 € HT pour la prestation de tri des sacs orange,
- 180 000 € HT pour la prestation de tri des fibreux,
- Et 13 924,40 € HT pour la prestation de caractérisation des matériaux.

En outre, l'offre de CITRAVAL comprend une proposition concernant la reprise des matériaux plus intéressante pour ce qui concerne les plastiques que celle du repreneur actuel, SUEZ (300 € /tonne contre 160 € /tonne pour le PET clair, et 80 € la tonne contre 55 € /tonne pour le PET foncé). Il est donc proposé d'étudier la possibilité de mettre fin aux contrats de reprise actuels des plastiques au profit de CITRAVAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

45 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

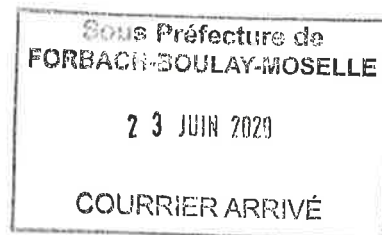
- De prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre de la consultation susvisée,
- D'autoriser le Président à signer les documents du marché,

- D'autoriser le Président à mettre fin aux contrats de reprise des plastiques passé avec SUEZ au profit de l'offre de CITRAVAL, économiquement plus avantageuse pour le syndicat.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 22 juin 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le.....~~23~~ JUN 2020.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ...~~23~~ JUN 2020.....